

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 3 Octobre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 22

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, BELLEGUEULE, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, THERY.

Ont donné pouvoir : Madame RYSPERT (*pouvoir à Madame LEMOINE*), Monsieur BIREMBAUT (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur BELLEGUEULE*), Monsieur DUCHEMIN (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame BOUCHEZ*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame THOMAS*).

Absents excusés : MM. BRAILLY, HOCHART, GAJDA.

Absent : Monsieur VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 1 : BUDGET PRINCIPAL 2025. Vote de la Décision Modificative n° 2.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Par délibération n° 1 du 10 Avril 2025, le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2025 du Budget Principal.

Une première décision modificative a été adoptée par délibération n° 4 en date du 19 Juin 2025. Celle-ci s'est équilibrée à 198 378,78€ en Fonctionnement et à 201 135,59€ en Investissement.

Il y a lieu, dès à présent, de procéder à certaines modifications, comme indiqué au tableau annexé.

.../...

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'accepter ces modifications, et **D'ARRÊTER** la décision modificative n° 2 à la somme de **+103 500,00 €** :

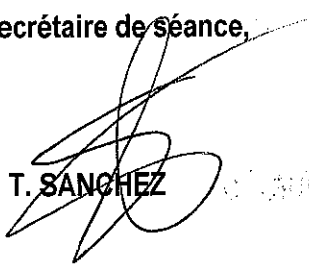
- Section d'investissement	+ 0,00 €
- Section de fonctionnement	+ 103 500,00 €

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 27 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS.

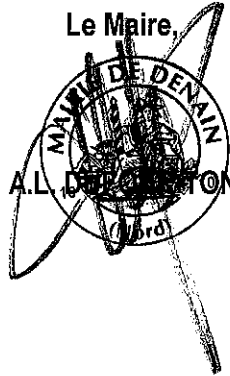
Se sont abstenus : MM. TONNEAU, FEDDAL.

Le Secrétaire de séance,


T. SANCHEZ

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,


A.L. DE...TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....